

SOMMAIRE

On parle de nous

Le point de vue de Maxime BOUCHARA,
Conseiller en gestion de patrimoine
à Nice - Expertise Patrimoniale

Référencement de nos fonds

Les plateformes disponibles pour
souscrire

Loi Industrie verte

Quels sont les impacts ?
Le nouveau FCPR Evergreen !
Les vidéos disponibles

Événements

Retour sur nos derniers événements

Où nous retrouver prochainement ?

Calendrier des événements à venir

Et enfin, les actualités de Sienna IM

Restez informé et connecté

« UNE GRANDE PREMIÈRE ! »

Chers Partenaires,

Bienvenue dans la première édition de notre Lettre d'Actu, spécialement conçue pour vous, les divers acteurs du patrimoine.

Cette publication trimestrielle vous tiendra informés non seulement des dernières actualités de notre société mais également des tendances marquantes du secteur.

Ne manquez aucun de nos évènements en suivant notre calendrier détaillé !

Nos équipes restent à votre entière disposition.
Bien à vous.





Maxime BOUCHARA
Conseiller en gestion
de patrimoine
Expertise Patrimoniale



Regards sur Sienna IM

Quel est votre point de vue global sur l'expertise en gestion cotée de Sienna IM ?

« Sienna Investment Managers est une entreprise qui, à notre avis, possède un potentiel considérable pour pénétrer le segment des CGP et MFO.

En effet, cet Asset Manager a déjà fait ses preuves en gérant 37 milliards d'euros auprès d'institutionnels, mais également auprès des particuliers à travers l'épargne salariale et retraite. C'est une démonstration claire de son expertise et de sa fiabilité. De plus, Sienna partage un ADN commun avec le nôtre, grâce à son actionnaire, le Groupe Bruxelles Lambert (FO de la famille Fères et Desmarais). Ses produits et services de qualité et innovants, ainsi que ses performances solides, nous donnent entièrement confiance en son potentiel. »

Quels sont les fonds ou les expertises de Sienna que vous mettez en avant, et pourquoi ?

« Personnellement, j'utilise plusieurs fonds de Sienna en fonction des profils de mes clients :

Pour les clients qui souhaitent limiter leur exposition au risque tout en bénéficiant des opportunités offertes par les marchés financiers en ces temps complexes et incertains, j'ai recours au fonds Sienna Diversifié Flexible Monde. Ce fonds, grâce à son approche flexible et diversifiée, présente de belles performances.

Pour les clients plus avertis au risque et souhaitant investir dans des actions durables, le fonds Sienna Actions Bas Carbone ISR se distingue par son engagement en faveur de la réduction des émissions de carbone. Ce fonds thématique, axé sur les actions de la zone euro, permet aux investisseurs de contribuer à la transition énergétique tout en conservant un portefeuille sans biais particulier et surperformant son indice de référence depuis sa création. J'utilise ces deux fonds car ils sont référencés chez nos partenaires assureurs.

Nous anticipons également l'arrivée de deux fonds sur l'offre dédiée CGP dans les mois à venir, avec un fonds de trésorerie hybride (mêlant côté et non côté) ainsi qu'un FCPR Evergreen sur les actifs réels (PE, Infra, Dette Privée). »

Où trouver nos fonds ?

Nos fonds sont accessibles sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance ⁽¹⁾ :

	CODE ISIN	APICIL INTENCIAL	CNP	CARDIF	NORTIA	BOURSE DIRECT	GENERALI
SIENNA ACTIONS BAS CARBONE ISR (Part RC)	FR001400EG93	AV	AV	AV	AV	AV	AV
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE (Part R-C)	FR0013424090	AV	AV	AV	AV	AV	AV
SIENNA TRÉSORERIE PLUS ⁽²⁾ (Part B)	FR001400EBM4	CTO	-	-	CTO	CTO	-
SIENNA MONÉTAIRE ISR (Part R-C)	FR0007081278	CTO	-	-	CTO	CTO	-

(1) Disponibles en « AV » : Assurance Vie, ou en « CTO » : Comptes-Titres Ordinaires. (2) Réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels ne peuvent pas souscrire à ce fonds.

La Loi Industrie Verte : quels sont les impacts ?

La nouvelle loi du 23 octobre 2023 vise **deux objectifs** : **économique**, en stimulant la réindustrialisation du pays et la création d'emplois, et **environnemental**, en ciblant une réduction significative des émissions de CO2, avec l'ambition de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Elle entre en vigueur le 24 octobre 2024.

LES IMPACTS :

POUR L'ÉPARGNE RETRAITE

- Proposer **obligatoirement** des grilles de **gestion pilotée** à horizon avec une **part minimale d'OPC non cotés**
- Les fonds utilisés en fin de grilles pilotées devront avoir un **SRI inférieur ou égal à 2**
- Rendre **éligibles** les fonds professionnels bénéficiant du **Label ELTIF (V2)** aux investisseurs retails

POUR L'ASSURANCE VIE

- Obligation de proposer un mode de gestion profilée via mandat d'arbitrage (avec plusieurs profils d'allocation) au sein de l'assurance vie
- Ces allocations profilées comprennent obligatoirement une part d'actifs non cotés
- Éligibilité** des fonds professionnels bénéficiant du **Label ELTIF (V2)** aux investisseurs retails (FPS, FPVG, FPCI, FFS,...)

Une des solutions de Sienna IM

FCPR Sienna Private Assets Allocation



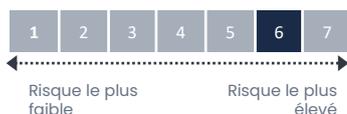
Pour répondre aux objectifs de la Loi Industrie Verte, nous proposons des solutions d'investissement innovantes et différenciantes telles que notre nouveau FCPR Evergreen ! Projet ambitieux porté par Sienna Investment Managers, et avec le conseil de Cedrus & Partners.

Le nouveau FCPR Sienna Private Assets Allocation est **« un fonds de fonds sur les marchés privés, principalement investi au travers d'entreprises des pays membres de l'OCDE, et au sein de l'Union Européenne ».**

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT
RECOMMANDÉE

8 ANS

INDICATEUR DE RISQUE
SRI ⁽¹⁾ :



CLASSIFICATION
SFDR ⁽²⁾

article 8

TRI CIBLE ⁽³⁾

8 % net

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. (2) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. (3) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché. Les principaux risques : Risque de perte en capital, Risque lié au blocage des rachats, Risque d'illiquidité des investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille, Risque lié à l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non-côtés sur des Marchés d'instruments Financiers, Risque lié à la valorisation des titres non-côtés détenus par les fonds, Risque en matière de durabilité. Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com.

Restez informé



Site internet

Retrouvez toutes nos expertises et nos solutions d'investissement.



Vidéo

Découvrez le best-of du webinaire sur la stratégie Evergreen, par Sienna IM et Cedrus & Partners Avec Elsa LETELLIER, Kévin RIETJENS, Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY et Arnaud JACOULET

Retour sur nos événements : nous y étions !



*Club Expert,
Generali
Grand Ouest
Du 19 au 21 juin 2024*



*Meet 30,
Nortia
Croisière
Du 17 au 21 juin 2024*



*Summer Party Clients
Sienna IM,
À Paris,
Le 26 juin 2024*



*La rencontre
OCCUR
Au Pavillon Royal,
Le 27 juin 2024*

Où nous trouver prochainement ?

3 septembre

Séminaire organisé par **Generali**, à Lyon.

12 septembre

Soirée Rooftop à l'occasion du lancement du nouveau FCPR Evergreen.
Organisé par **Sienna IM** en collaboration avec Cedrus & Partners, et se tiendra dans les locaux de Sienna IM à Paris

25 & 26 septembre

Patrimonia 2024, la convention phare des professionnels du patrimoine, à Lyon

20 novembre

« Tous pour investir l'événement »,
Le rendez-vous incontournable dédié aux placements et aux perspectives des investisseurs. Organisé par **BFM Business et Occur** au Pavillon d'Armenonville.

26 & 27 novembre

Séminaire organisé par **Generali**, à Grenoble.

3 & 4 décembre

Séminaire Champagne, organisé par **Cardif**.

Retrouvez nos équipes à



STAND B18 - HALL 1

**25 & 26
SEPTEMBRE**

CENTRE DES CONGRÈS

LYON

Les Actualités



Sienna Investment Managers fait partie du palmarès des « **50 sociétés de gestion qui comptent- Sélection 2024** », sélectionnées par Option finance, en partenariat avec Funds Magazine et Deloitte.



Sienna Investment Managers, classé société de gestion « **Forte notoriété** » dans le classement 2024 du Magazine Décideurs – Marchés cotés avec encours supérieurs à 20 milliards d'euros d'encours.

Abonnez-vous

Tous les mois, nos gérants et experts en gestion cotée partagent leurs convictions, les dernières tendances marchés, ainsi que les temps forts économiques.

Inscrivez-vous à notre « **Lettre Marchés et Convictions** » mensuelle en **CLIQUANT ICI**.



Stand PATRIMETA



sienna-im.com



 Suivez-nous sur LinkedIn

Contacts



Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



Aleksander VIDA KOVIC
Chargé de Relations Investisseurs
06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



Lucas PRESIER
Chargé de Relations Investisseurs
06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

AVERTISSEMENT :

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Pour le fonds Sienna Trésorerie Plus, ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIGV et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achévé de rédiger par les équipes de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 12/07/2024